

Choré- graphes: un état des lieux

Questionnaire réalisé par


chorégraphes
associés

synavi }
syndicat national
des arts vivants

2015

Introduction

En 2013, après plus de dix ans de discussions et de prises de position, l'État accorde aux auteurs le droit à la formation professionnelle, une nouvelle reconnaissance pour un métier que certains ne considèrent pas encore comme tel.

Au même moment, Chorégraphes Associé.e.s s'empare du débat pour questionner son application dans le secteur chorégraphique. Mais l'interrogation s'avère bien plus vaste.

La formation, fabrique de l'auteur, ouvre la brèche sur la nécessité de mettre en perspective ce statut de chorégraphe et d'en réaliser un état des lieux en France. Qui sont les chorégraphes ?

Comment pensent-ils leur activité, leur statut ?

Quels sont leurs moyens financiers et humains ?

Comment interroger la diffusion de leurs œuvres ?

Quels sont leurs besoins de formation ?

L'enquête est lancée en 2015, et, sans distinction d'esthétique, d'âge, de notoriété, de sexe ou de budgets, une centaine de chorégraphes répondent au questionnaire mis en place.

Vérifier des impressions de terrain, faire émerger des chiffres et ouvrir la voie à des questionnements et propositions, sont les objectifs que se donne Chorégraphes Associé.e.s. Chiffres domptés, objectivation et tri des réponses, la présente synthèse n'a pas pour intention de présenter des résultats exhaustifs ou sans équivoque, mais de faire ressortir des constats saillants pour continuer de défendre la reconnaissance d'un métier pas comme les autres.

En 2015, Chorégraphes Associé.e.s et le Synavi élaborent un questionnaire destiné aux chorégraphes pour dresser un état des lieux des chorégraphes en France.

Certaines questions concernent les chorégraphes en tant que personnes (Chorégraphes Associé.e.s est un groupement syndical d'auteurs), d'autres concernent les structures qui les emploient (le Synavi est un syndicat d'employeurs représentant les structures indépendantes de création).

102 chorégraphes répondent au questionnaire. Nous les remercions chaleureusement d'avoir pris le temps de répondre.

Ces 102 chorégraphes travaillent dans des situations très différentes, qu'il s'agisse de leur manière d'appréhender leur métier (du chorégraphe indépendant travaillant pour plusieurs structures au chorégraphe lié à une seule compagnie), de leur pérennité dans le paysage artistique français, de leur inscription ou non dans les réseaux institutionnels, de leur répartition géographique (14 régions représentées parmi les personnes qui indiquent leur provenance géographique, soit 19 avec l'ancienne répartition territoriale), de leurs moyens humains, financiers, matériels, de leur conception de leur place d'auteur...

Leurs réponses nous permettent d'identifier un certain nombre de problématiques, mais aussi de tendances liées à l'organisation du secteur chorégraphique.

Voici l'état des lieux qui découle de ces réponses.

Qui sont-ils ?

Répartition géographique

(de haut en bas, en nombre de chorégraphes)



Statut des chorégraphes

Les chorégraphes sont très majoritairement salariés (96%).

Une minorité (2%) est déclarée en tant que travailleur-euse non salarié-e (régime des auteurs ou travailleur indépendant : rémunérés en droits d'auteurs ou honoraires).

Professions des chorégraphes salariés

(de haut en bas, en nombre de chorégraphes)



Parmi les chorégraphes salariés, 85% sont intermittents du spectacle.

Les chorégraphes mènent plusieurs activités professionnelles.

87% des chorégraphes sont, parfois ou toujours, interprètes de leurs propres créations.

56% sont interprètes pour d'autres créateurs, ce qui témoigne d'une assez grande interconnexion au sein du milieu artistique.

La plupart est rémunérée uniquement comme artiste chorégraphique, profession non cadre. L'une des raisons est probablement la fragilité financière des compagnies.

70% des chorégraphes assument un rôle de responsable artistique dans la structure dans laquelle ils travaillent. Parmi eux, 3% sont rémunérés pour cette fonction.

Près de la moitié des chorégraphes ont une activité professionnelle en-dehors du spectacle vivant : enseignant, animateur, ostéopathe...

Pour qui travaillent-ils ?

Les employeurs des chorégraphes sont à :
80% des compagnies sous forme associative,
20% autres (CCN, conservatoires, opéras, villes...).

40% d'entre eux travaillent pour une seule structure,
60% collaborent avec plusieurs structures.

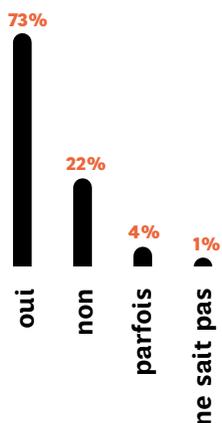
Chorégraphe auteur

Rémunération du travail d'écriture

Dans la majorité des cas, les temps d'écriture ne sont pas rémunérés. Lorsqu'ils le sont, c'est majoritairement sous forme de salaire, parfois sous forme de droits d'auteurs.

Relation des chorégraphes à la SACD

Déclarez-vous vos œuvres à la SACD ?



Pourquoi oui ?	Pourquoi non ?
Reconnaissance de la qualité d'auteur chorégraphique	Surcharge de travail
Revenu supplémentaire	Manque d'information
Sentiment d'appartenir à la famille des auteurs	Manque de liberté de l'auteur qui doit déclarer toutes ses œuvres à la SACD
Reconnaissance des pairs	Inadaptation à certains modes de création collective

Droits d'auteurs dans l'exploitation des spectacles

70% des chorégraphes interrogés mentionnent leurs droits d'auteurs dans les contrats de cession de leurs œuvres. Près de 20% ne le font pas. Dans 5% des cas, c'est variable, et 5% ne sait pas.

Pourquoi ne pas les mentionner ?

- Une minorité de chorégraphes est engagée dans des démarches collectives au regard des droits d'auteurs (notions de Copyleft ou Creative Commons) ;
- Les réponses dénotent une volonté de l'auteur d'avoir la liberté de percevoir ou non des droits, et donc de les céder gratuitement lors de certaines diffusions ;
- Il est de plus signalé une évolution récente : certains lieux de diffusion sont réticents à prendre en charge les droits d'auteurs ;
- Quelques-uns choisissent de travailler hors de France, dans des pays où l'œuvre est plus collective qu'individuelle, et où les relations entre art, territoire et population sont plus évidentes.

80% des auteurs chorégraphiques ont perçu, ou perçoivent régulièrement, des droits d'auteurs.

La question des droits d'auteur et de leur perception démontrent une certaine confusion entre le droit moral (protection de l'œuvre) et le droit patrimonial (rémunération liée à l'exploitation de l'œuvre).

20% des chorégraphes assimilent la déclaration de l'œuvre à la SACD à une protection au regard du droit moral. Pour plus d'informations entre droit moral et droit patrimonial, voir la plateforme du chorégraphe sur le site de Chorégraphes Associé.e.s.

Ressources et moyens financiers

Des moyens alloués aux compagnies

La quasi-totalité (95%) des moyens financiers sont alloués aux structures employeuses. Par ailleurs, 10% des chorégraphes perçoivent directement des aides : 4% sous forme de bourses d'auteurs (SACD, Fondation Beaumarchais...) 6% sous forme de commandes directes à l'auteur chorégraphe.

Répartition des ressources d'origine publique ou privée

72% des compagnies sont financées majoritairement par des fonds publics. 13% sont financées majoritairement par des fonds privés. 15% sont financées à égalité par des fonds publics et privés.

Évolution des ressources

On constate une diminution importante des moyens financiers. Les plus impactées sont les structures financées par des fonds publics. Conséquence : il devient nécessaire de multiplier les partenaires financiers. Beaucoup soulignent un combat incessant pour maintenir un niveau de financement acceptable.

Co-productions et cessions de spectacles

Dans 89% des cas, le volume des contrats de coproduction ou de cession est en baisse (en nombre, en montant, en prise en charge des frais annexes).

Dans la création

- 85% des chorégraphes créent aujourd'hui des petites formes de 1 à 5 danseurs.
- Presque tous signalent une diminution des durées de résidences avec toute l'équipe et une augmentation du temps de préparation en solo pour le ou la chorégraphe.
La baisse de moyens financiers a des conséquences directes sur la liberté de création : moins d'interprètes et moins de temps pour créer.

Avec qui travaillent-ils ?

Structuration administrative des compagnies

Seuls la moitié des chorégraphes sont accompagnés par une structure administrative.

Pour une minorité de chorégraphes en début de parcours (9%), l'équipe administrative a pu s'étoffer en raison d'un développement de leur compagnie.

7% des chorégraphes ou compagnies sont engagés dans un processus de mutualisation :
- 3% sous forme de Groupement d'Employeurs, en s'associant à d'autres structures ;
- 4% en accompagnement par un bureau de production (que l'on peut considérer comme une forme de coopération indirecte par la mise à disposition de compétences).

13% des compagnies bénéficient de contrats aidés :

- 10% CUI - CAE
- 3% emplois tremplins

Dans 10% des cas, les compagnies sous forme associative bénéficient de l'engagement bénévole des membres de leur Conseil d'Administration.

Un chorégraphe de plus en plus polyvalent : 23% des chorégraphes assurent des métiers administratifs au sein de leur compagnie, soit seuls, soit accompagnés par un salarié administratif engagé le plus souvent à temps partiel.

Réseaux de diffusion

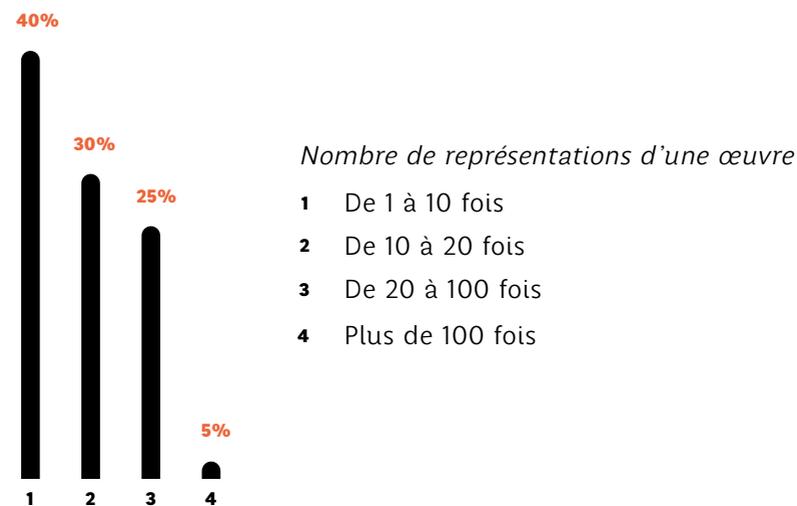
Tous les réseaux de diffusion sont utilisés : CCN, CDC, scènes nationales, théâtres municipaux, scènes régionales, festivals, rue, lieux du patrimoine, MJC, hôpitaux, etc.

Quelques chiffres

39% réseaux nationaux
6% diffusion à l'international
22% espace public

Diffusion des œuvres sur internet

L'immense majorité diffuse ses œuvres sur internet (88%), la plupart du temps sous forme d'extraits ou de teaser.



Où ?

Formation professionnelle

La grande majorité des chorégraphes (85%) souhaiterait bénéficier de formations.

Le questionnaire propose aux chorégraphes de lister les formations qu'ils aimeraient suivre.

Les réponses peuvent être réparties en 3 catégories principales : formations artistiques, techniques et liées à la gestion de projet artistique.

Formations aux différentes écritures artistiques

Écriture chorégraphique :

Histoire des différents processus d'écriture chorégraphique aux XX^e et XXI^e siècles ;
Analyse chorégraphique ;
Écritures spécifiques (film, solo...) ;
Danses des différentes régions du monde ;
Formations sur la relation spécifique danse & musique.

Autres écritures :

Dramaturgie ;
Scénographie ;
Composition musicale ;
Écriture numérique.

Formations transdisciplinaires :

Écritures croisées (danse, arts pastiques, arts visuels, littérature, poésie, musique, sciences...) ;
Formation mixte artistique et sociale : écritures artistiques transdisciplinaires et analyse de l'évolution du secteur culturel (contextes de production, nouveaux espaces de diffusion, nouvelles relations au public...).

Formations techniques :

Lumière, Son, Multimédia.

Gestion de projet :

RH : management, direction d'artistes interprètes ;
Communication ;
Gestion et développement de projet ;
Rencontres avec le public.

En plus de ces formations, de nombreux chorégraphes ont mentionné leur souhait de participer à des rencontres :

- entre chorégraphes pour partager différentes démarches d'écriture ;
- avec des auteurs de différents secteurs artistiques (littérature, poésie, musique, arts plastiques, arts visuels...)
- avec des professionnels issus de champs complémentaires au champ de la création artistique : philosophes, sociologues, urbanistes, chercheurs divers...

Après l'élan incroyable donné par les chorégraphes qui ont initié la danse contemporaine dans les années 80 et qui ont insufflé une énergie à l'ensemble du secteur de la création, par la nouveauté des langages qu'ils inventaient et grâce à une réelle politique chorégraphique de la part du Ministère de la Culture, qu'en est-il aujourd'hui des chorégraphes et de la danse en France ?

Nos conclusions contribuent à dresser une situation en demi-teinte.

D'un côté, on constate comment le chorégraphe est devenu un élément porteur dans son engagement d'artiste dans le frottement avec l'univers sociétal. En effet, dans un monde où le corps est de plus en plus sédentaire, où les relations sont de plus en plus distantes, les chorégraphes continuent d'inventer de nouvelles manières de créer ensemble, s'engagent dans des modes de coopération qui reflètent leur préoccupation pour le monde dont ils font partie.

Mais, d'un autre côté, la raréfaction des ressources, la satiété des lieux de diffusion et la précarisation du métier de chorégraphe poussent à se poser la question de l'avenir des chorégraphes et du secteur chorégraphique en France.

Les auteurs chorégraphes ont cette faculté monumentale d'inventer des formes, des outils, des dispositifs, des réseaux qui irriguent le champ de la pensée et de l'action dans tous les territoires de la nouvelle société du spectacle, pour amener justement l'être humain à être acteur de sa vie à travers la mise en jeu de son corps.

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils s'engager (politiquement, socialement et artistiquement) pour soutenir les valeurs portées par le métier de chorégraphe ? Et ainsi lui donner les moyens de sa reconnaissance auprès du plus grand nombre, au-delà des barrières de classes, de genres, de cultures et de générations.

Conclusion



Publication : Chorégraphes Associé.e.s — Tirage 500 exemplaires
Traitement et analyse de l'enquête : Natacha Paquignon pour Chorégraphes Associé.e.s,
Elie Golgevít pour le Synavi
Textes additionnels : Léa Poiré
Graphisme : Thomas Treffot
Réalisation et coordination : Micheline Lelièvre et Julie Trouverie